

CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2/2023

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 02 mars 2023 à 18 heures 30 minutes
CAC Jean Glavany de Maubourguet

Quorum : 51

Présents :

M. ABADIE Jean, Mme BAJON Danielle, BATS Bernard, BAYLÈRE Patrick, BETBEZE Martine, BIES-PÉRÉ Francis, Mme BLANCONNIER Martine, BORDIER Maryse, Mme BOUMALHA Elodie, M. BRIGE Antoine, Mme CARASSUS-BARRAGAT Julie, CARCHAN Isabelle, Mme CARRERE Corinne, M. CARRILLON Gilles, Mme CHARRON Magali, CHARTRAIN Denise, M. CONTE DABAN Alain, CUVELIER Didier, DÉBAT José, M. DELLUC Dominique, DINTRANS Louis, M. DOLEAC Jean-Claude, DUBERTRAND Roland, DUCÈS Sandra, M. DUFFRECHOU Eric, M. DUHAMEL Philippe, M. DULOUT Guy, ETIENNE Stéphane, EUDES Olivier, Mme GAINARD Katy, M. GUESDON Loïc, HABAS Christine, Mme ITURRIA Nathalie, Mme LABEDENS Pascale, LACABANNE Joël, LACAZE Julien, LAFFITTE Jean-Marc, M. LAFON-PLACETTE Lucien, Mme LAFOURCADE Elisabeth, LAPÈZE Antoine, LAQUAY Bernard, Mme LARRANG Magali, LATAPI Fabrice, LAURENS Bernard, Mme LAURENT Nelly, MAISONNEUVE Robert, Mme MARGIER VIRGINIE, MENET Clément, MENJOULOU Yves, NADAL Jean, Mme PAPOT Dominique, PAUL Pascal, M. PÉRISSÉ Joël, PEYCERE Thérèse, M. PIGNEAUX David, PUYO Christian, RÉ Frédéric, ROCHETEAU Charles, M. ROMEYER Christian, Mme ROTTOLI Marie-Josée, ROUCAU Patrick, ROUSSIN Bernard, SANTACREU Sandrine, SUZAC Michel, TABEL François, TEULÉ Jean-Paul, THIRAUT VÉronique, M. TISSEBRE Etienne, M. MOULET Alain (suppléant MENONI Michel), Mme OURDAS Sylvie (suppléante DELACROIX Aurélie)

Procuration(s) :

BOSOM Monique donne pouvoir à ROUCAU Patrick, BOURBON Christian donne pouvoir à NADAL Jean, Mme GERBET Michèle donne pouvoir à M. DUFFRECHOU Eric, GRONNIER Denis donne pouvoir à DUCÈS Sandra, M. LEGODEC Yannick donne pouvoir à M. ABADIE Jean, LENDRES Jérôme donne pouvoir à DINTRANS Louis, M. VERGES Jean-Pierre donne pouvoir à CHARTRAIN Denise

Absent(s) :

Mme ARRUYER Carine, Mme BARADAT Mireille, M. BONNARGENT Alexis, Mme BORY Geneviève, Mme DARIES Laetitia, Mme DELACROIX Aurélie, FISHER Stéphanie, Mme GERBET Michèle, Mme GUILLARD Christine, Mme KRAJESKI Francette, LARMITOU Corinne, M. LEGODEC Yannick, MANHES Pierre, MÉNONI Michel, PÉDAUGE Francis, Mme SKZRYNSKI Arlette, M. SOLVEZ Maxime, SOUBABÈRE Véronique, M. VERGES Jean-Pierre, ZOUIN Hélène

Excusé(s) :

BOCHER Franck, BOSOM Monique, BOURBON Christian, CURDI Jean-Pierre, DUBERTRAND Sylvie, DUFFAU Jacques, M. DUSSOLLIER Maurice, GRONNIER Denis, LENDRES Jérôme, M. MICHELON Yves, M. PIROTTE Philippe

Secrétaire de séance : Mme LARRANG Magali

Président de séance : RÉ Frédéric

1 - Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L5211-10 du CGCT

CCAM – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CGCT

Monsieur le Président rend compte qu'en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Communautaire n° DEL20211209_18-DE du 09 décembre 2021 rendue exécutoire le 09 décembre 2021, donnant

délégation de pouvoir et de signature au Président et au Bureau Communautaire, il a été pris les décisions indiquées ci-dessous :

Considérant que lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, Monsieur le Président doit rendre compte des attributions qu'il a exercées, ainsi que le Bureau Communautaire, par délégation du Conseil Communautaire,

1/ Compte-rendu des décisions du Président – Information de l'organe délibérant

Considérant que les décisions suivantes ont été prises par le Président dans le cadre de sa délégation,

| OBJET | MONTANT TTC |
|---|--|
| COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS | |
| Signature en janvier 2023 de l'avenant n°3 à la convention d'entente avec la Communauté de Communes des Côteaux du Val d'Arros, pour prolonger jusqu'au 31/12/2023, la collecte et le traitement des déchets par la CCAM, dans 9 communes de la 3CVA | |
| Signature le 8 février 2023 d'une convention de mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique entre la CCAM, le restaurant McDonald's et les communes de Maubourguet, Nouilhan et Larreule | Sans incidence financière |
| Signature le 13 février 2023 d'une convention d'hébergement pour le repas du midi des personnels administratifs de la CCAM et des enseignants du 1 ^{er} degré entre le lycée Pierre Mendès France de Vic en Bigorre et la CCAM à compter du 06 mars 2023 | Sans incidence financière pour la CCAM |

2/ Compte-rendu des décisions du Bureau Communautaire du 24 février 2023 - Information de l'organe délibérant

Considérant que les décisions suivantes ont été prises par le Bureau Communautaire lors de sa séance du 24 février 2023,

| OBJET | MONTANT TTC |
|--|--|
| FINANCES | |
| Travaux école de Bazillac - Approbation plan de financement et demande programmation DETR et FAR 2023 | 6 516,60 € |
| Travaux école de Lafitole - Approbation plan de financement et demande programmation DETR et FAR 2023 | 36 200,40 € |
| Travaux école de Sarriac-Bigorre - Approbation plan de financement et demande programmation subventions 2023 | 13 632,20 € |
| Réhabilitation Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Maubourguet - Approbation plan de financement et demandes de subventions 2023 | 30 000€ |
| CCAM - Approbation convention de partenariat financer avec la Maison des Vins de Madiran 2023-2025 | 5 433,37 € / an (soit 16 300,11 €) |
| CCAM - Approbation participation à l'action départementale de prospection d'investisseurs pour la création/reprise d'hébergements touristiques des Hautes-Pyrénées 2022-2024 | 1708 € pour 3 ans |
| Espaces France Service - Demande aide annuelle de fonctionnement auprès de l'Etat | 30 000€/espace soit 90 000€/an (recettes) |

Monsieur le Président propose à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la communication du compte-rendu des décisions du Président et du Bureau Communautaire dans sa séance du 24 février 2023, énumérées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par délibération du 09 décembre 2021.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 76, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. ABADIE Jean, Mme BAJON Danielle, BATS Bernard, BETBEZE Martine, BIES-PÉRÉ Francis, Mme BLANCONNIER Martine, BORDIER Maryse, Mme BOUMALHA Elodie, M. BRIGE Antoine, Mme CARASSUS-BARRAGAT Julie, CARCHAN Isabelle, Mme CARRERE Corinne, M. CARRILLON Gilles, Mme CHARRON Magali, CHARTRAIN Denise, M. CONTE DABAN Alain, CUVELIER Didier, DÉBAT José, M. DELLUC Dominique, DINTRANS Louis, M. DOLEAC Jean-Claude, DUBERTRAND Roland, DUCÈS Sandra, M. DUFFRECHOU Eric, M. DUHAMEL Philippe, M. DULOUT Guy, ETIENNE Stéphane, EUDES Olivier, Mme GAINARD Katy, M. GUESDON Loïc, HABAS Christine, Mme ITURRIA Nathalie, Mme LABEDENS Pascale, LACABANNE Joël, LACAZE Julien , LAFFITTE Jean-Marc, M. LAFON-PLACETTE Lucien, Mme LAFOURCADE Elisabeth, LAPÈZE Antoine, LAQUAY Bernard, Mme LARRANG Magali, LATAPI Fabrice, LAURENS Bernard, Mme LAURENT Nelly, MAISONNEUVE Robert, Mme MARGIER VIRGINIE, MENET Clément, MENJOULOU Yves, M. MOULET Alain, NADAL Jean, Mme OURDAS Sylvie, Mme PAPOT Dominique, PAUL Pascal, M. PÉRISSÉ Joël, PEYCERE Thérèse, M. PIGNEAUX David, PUYO Christian, RÉ Frédéric, ROCHETEAU Charles, M. ROMEYER Christian, Mme ROTTOLI Marie-Josée, ROUCAU Patrick, ROUSSIN Bernard, SANTACREU Sandrine, SUZAC Michel, TABEL François, TEULÉ Jean-Paul, THIRAUT Véronique, M. TISSEDRE Etienne, BOSOM Monique (représentée par ROUCAU Patrick), BOURBON Christian (représentée par NADAL Jean), Mme GERBET Michèle (représentée par M. DUFFRECHOU Eric), GRONNIER Denis (représentée par DUCÈS Sandra), M. LEGODEC Yannick (représenté par M. ABADIE Jean), LENDRES Jérôme (représentée par DINTRANS Louis), M. VERGES Jean-Pierre (représenté par CHARTRAIN Denise)

Contre :

Abstention :

N'a pas pris part au vote : BAYLÈRE Patrick (arrivé en cours de séance)

2 - Budget ZI du Marmajou de Maubourquet CCAM - Approbation Compte Financier Unique 2022

BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE DU MARMAJOU DE MAUBOURQUET CCAM - APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE (FUSION COMPTE ADMISTRATIF ET COMPTE DE GESTION) 2022

Le I de l'article 242 de la loi des finances pour 2019 dispose que « *le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ».

Les budgets généraux de l'exercice 2022 pour lesquels les comptes financiers uniques sont soumis à l'assemblée se sont exécutés du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations des sections de fonctionnement et d'investissement.

Considérant que le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran s'est retiré pour le vote des CFU de l'exercice 2022 ;

Après s'être fait présenter les budgets uniques de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer des budgets principal et annexes ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de

tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-président de la Communauté de Communes Adour Madiran,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 23 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents et représentés moins 2 voix qui ne prennent pas part au vote (le Président se retire au moment du vote et 1 conseiller arrivé en cours de séance), décide de :

- déclarer que le CFU du budget annexe "Zone Industrielle du Marmajou de Maubourguet" de la Communauté de Communes Adour Madiran dressé pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil communautaire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 75, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. ABADIE Jean, Mme BAJON Danielle, BATS Bernard, BETBEZE Martine, BIES-PÉRÉ Francis, Mme BLANCONNIER Martine, BORDIER Maryse, Mme BOUMALHA Elodie, M. BRIGE Antoine, Mme CARASSUS-BARRAGAT Julie, CARCHAN Isabelle, Mme CARRERE Corinne, M. CARRILLON Gilles, Mme CHARRON Magali, CHARTRAIN Denise, M. CONTE DABAN Alain, CUVELIER Didier, DÉBAT José, M. DELLUC Dominique, DINTRANS Louis, M. DOLEAC Jean-Claude, DUBERTRAND Roland, DUCÈS Sandra, M. DUFFRECHOU Eric, M. DUHAMEL Philippe, M. DULOUT Guy, ETIENNE Stéphane, EUDES Olivier, Mme GAINARD Katy, M. GUESDON Loïc, HABAS Christine, Mme ITURRIA Nathalie, Mme LABEDENS Pascale, LACABANNE Joël, LACAZE Julien , LAFFITTE Jean-Marc, M. LAFON-PLACETTE Lucien, Mme LAFOURCADE Elisabeth, LAPÈZE Antoine, LAQUAY Bernard, Mme LARRANG Magali, LATAPI Fabrice, LAURENS Bernard, Mme LAURENT Nelly, MAISONNEUVE Robert, Mme MARGIER VIRGINIE, MENET Clément, MENJOULOU Yves, M. MOULET Alain, NADAL Jean, Mme OURDAS Sylvie, Mme PAPOT Dominique, PAUL Pascal, M. PÉRISSÉ Joël, PEYCERE Thérèse, M. PIGNEAUX David, PUYO Christian, ROCHETEAU Charles, M. ROMEYER Christian, Mme ROTTOLI Marie-Josée, ROUCAU Patrick, ROUSSIN Bernard, SANTACREU Sandrine, SUZAC Michel, TABEL François, TEULÉ Jean-Paul, THIRAUT Véronique, M. TISSEDRE Etienne, BOSOM Monique (représentée par ROUCAU Patrick), BOURBON Christian (représentée par NADAL Jean), Mme GERBET Michèle (représentée par M. DUFFRECHOU Eric), GRONNIER Denis (représentée par DUCÈS Sandra), M. LEGODEC Yannick (représenté par M. ABADIE Jean), LENDRES Jérôme (représentée par DINTRANS Louis), M. VERGES Jean-Pierre (représenté par CHARTRAIN Denise)

Contre :

Abstention :

N'ont pas pris part au vote : BAYLÈRE Patrick (arrivé en cours de séance), RÉ Frédéric

3 - Budget ZA du Louët de Montaner - Approbation Compte Financier Unique 2022

| |
|---|
| BUDGET ANNEXE ZA DU LOUËT DE MONTANER CCAM - APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE (FUSION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION) 2022 |
|---|

Le I de l'article 242 de la loi des finances pour 2019 dispose que « *le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ».

Les budgets généraux de l'exercice 2022 pour lesquels les comptes financiers uniques sont soumis à l'assemblée se sont exécutés du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations des sections de fonctionnement et d'investissement.

Considérant que le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran s'est retiré pour le vote des CFU de l'exercice 2022 ;

Après s'être fait présenter les budgets uniques de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer des budgets principal et annexes ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-président de la Communauté de Communes Adour Madiran,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 23 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents et représentés moins 2 voix qui ne prennent pas part au vote (le Président se retire au moment du vote et 1 conseiller arrivé en cours de séance), décide de :

- déclarer que le CFU du budget annexe "ZA du Louët de Montaner" de la Communauté de Communes Adour Madiran dressé pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil communautaire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 75, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. ABADIE Jean, Mme BAJON Danielle, BATS Bernard, BETBEZE Martine, BIES-PÉRÉ Francis, Mme BLANCONNIER Martine, BORDIER Maryse, Mme BOUMALHA Elodie, M. BRIGE Antoine, Mme CARASSUS-BARRAGAT Julie, CARCHAN Isabelle, Mme CARRERE Corinne, M. CARRILLON Gilles, Mme CHARRON Magali, CHARTRAIN Denise, M. CONTE DABAN Alain, CUVELIER Didier, DÉBAT José, M. DELLUC Dominique, DINTRANS Louis, M. DOLEAC Jean-Claude, DUBERTRAND Roland, DUCÈS Sandra, M. DUFFRECHOU Eric, M. DUHAMEL Philippe, M. DULOUT Guy, ETIENNE Stéphane, EUDES Olivier, Mme GAIGNARD Katy, M. GUESDON Loïc, HABAS Christine, Mme ITURRIA Nathalie, Mme LABEDENS Pascale, LACABANNE Joël, LACAZE Julien, LAFFITTE Jean-Marc, M. LAFON-PLACETTE Lucien, Mme LAFOURCADE Elisabeth, LAPÈZE Antoine, LAQUAY Bernard, Mme LARRANG Magali, LATAPI Fabrice, LAURENS Bernard, Mme LAURENT Nelly, MAISONNEUVE Robert, Mme MARGIER VIRGINIE, MENET Clément, MENJOULOU Yves, M. MOULET Alain, NADAL Jean, Mme OURDAS Sylvie, Mme PAPOT Dominique, PAUL Pascal, M. PÉRISSÉ Joël, PEYCERE Thérèse, M. PIGNEAUX David, PUYO Christian, ROCHETEAU Charles, M. ROMEYER Christian, Mme ROTTOLI Marie-Josée, ROUCAU Patrick, ROUSSIN Bernard, SANTACREU Sandrine, SUZAC Michel, TABEL François, TEULÉ Jean-Paul, THIRAUT Véronique, M. TISSEDRE Etienne, BOSOM Monique (représentée par ROUCAU Patrick), BOURBON Christian (représentée par NADAL Jean), Mme GERBET Michèle (représentée par M. DUFFRECHOU Eric), GRONNIER Denis (représentée par DUCÈS Sandra), M. LEGODEC Yannick (représenté par M. ABADIE Jean), LENDRES Jérôme (représentée par DINTRANS Louis), M. VERGES Jean-Pierre (représenté par CHARTRAIN Denise)

Contre :

Abstention :

N'ont pas pris part au vote : BAYLÈRE Patrick (arrivé en cours de séance), RÉ Frédéric

BUDGET ANNEXE ZA DU MIDI DE RABASTENS DE BIGORRE CCAM - APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE (FUSION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION) 2022

Le I de l'article 242 de la loi des finances pour 2019 dispose que « *le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ».

Les budgets généraux de l'exercice 2022 pour lesquels les comptes financiers uniques sont soumis à l'assemblée se sont exécutés du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations des sections de fonctionnement et d'investissement.

Considérant que le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran s'est retiré pour le vote des CFU de l'exercice 2022 ;

Après s'être fait présenter les budgets uniques de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer des budgets principal et annexes ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-président de la Communauté de Communes Adour Madiran,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 23 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents et représentés moins 2 voix qui ne prennent pas part au vote (le Président se retire au moment du vote et 1 conseiller arrivé en cours de séance), décide de :

- déclarer que le CFU du budget annexe "ZA du Midi de Rabastens de Bigorre" de la Communauté de Communes Adour Madiran dressé pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil communautaire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 75, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. ABADIE Jean, Mme BAJON Danielle, BATS Bernard, BETBEZE Martine, BIES-PÉRÉ Francis, Mme BLANCONNIER Martine, BORDIER Maryse, Mme BOUMALHA Elodie, M. BRIGE Antoine, Mme CARASSUS-BARRAGAT Julie, CARCHAN Isabelle, Mme CARRERE Corinne, M. CARRILLON Gilles, Mme CHARRON Magali, CHARTRAIN Denise, M. CONTE DABAN Alain, CUVELIER Didier, DÉBAT José, M. DELLUC Dominique, DINTRANS Louis, M. DOLEAC Jean-Claude, DUBERTRAND Roland, DUCÈS Sandra, M. DUFFRECHOU Eric, M. DUHAMEL Philippe, M. DULOUT Guy, ETIENNE Stéphane, EUDES Olivier, Mme GAINARD Katy, M. GUESDON Loïc, HABAS Christine, Mme ITURRIA Nathalie, Mme LABEDENS

Pascale, LACABANNE Joël, LACAZE Julien , LAFFITTE Jean-Marc, M. LAFON-PLACETTE Lucien, Mme LAFOURCADE Elisabeth, LAPÈZE Antoine, LAQUAY Bernard, Mme LARRANG Magali, LATAPI Fabrice, LAURENS Bernard, Mme LAURENT Nelly, MAISONNEUVE Robert, Mme MARGIER VIRGINIE, MENET Clément, MENJOULOU Yves, M. MOULET Alain, NADAL Jean, Mme OURDAS Sylvie, Mme PAPOT Dominique, PAUL Pascal, M. PÉRISSÉ Joël, PEYCERE Thérèse, M. PIGNEAUX David, PUYO Christian, ROCHETEAU Charles, M. ROMÉYER Christian, Mme ROTTOLI Marie-Josée, ROUCAU Patrick, ROUSSIN Bernard, SANTACREU Sandrine, SUZAC Michel, TABEL François, TEULÉ Jean-Paul, THIRAUTL Véronique, M. TISSEDRE Etienne, BOSOM Monique (représentée par ROUCAU Patrick), BOURBON Christian (représentée par NADAL Jean), Mme GERBET Michèle (représentée par M. DUFFRECHOU Eric), GRONNIER Denis (représentée par DUCÈS Sandra), M. LEGODEC Yannick (représenté par M. ABADIE Jean), LENDRES Jérôme (représentée par DINTRANS Louis), M. VERGES Jean-Pierre (représenté par CHARTRAIN Denise)

Contre :

Abstention :

N'ont pas pris part au vote : BAYLÈRE Patrick (arrivé en cours de séance), RÉ Frédéric

5 - Budget Zone de la Herry de Vic en Bigorre CCAM - Approbation Compte Financier Unique 2022

BUDGET ANNEXE ZONE DE LA HERRY DE VIC EN BIGORRE CCAM - APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE (FUSION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION) 2022

Le I de l'article 242 de la loi des finances pour 2019 dispose que « *le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ».

Les budgets généraux de l'exercice 2022 pour lesquels les comptes financiers uniques sont soumis à l'assemblée se sont exécutés du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations des sections de fonctionnement et d'investissement.

Considérant que le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran s'est retiré pour le vote des CFU de l'exercice 2022 ;

Après s'être fait présenter les budgets uniques de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer des budgets principal et annexes ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-président de la Communauté de Communes Adour Madiran,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 23 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents et représentés moins 2 voix qui ne prennent pas part au vote (le Président se retire au moment du vote et 1 conseiller arrivé en cours de séance), décide de :

- déclarer que le CFU du budget annexe "Zone de la Herray de Vic en Bigorre" de la Communauté de Communes Adour Madiran dressé pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil communautaire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 75, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. ABADIE Jean, Mme BAJON Danielle, BATS Bernard, BETBEZE Martine, BIES-PÉRÉ Francis, Mme BLANCONNIER Martine, BORDIER Maryse, Mme BOUMALHA Elodie, M. BRIGE Antoine, Mme CARASSUS-BARRAGAT Julie, CARCHAN Isabelle, Mme CARRERE Corinne, M. CARRILLON Gilles, Mme CHARRON Magali, CHARTRAIN Denise, M. CONTE DABAN Alain, CUVELIER Didier, DÉBAT José, M. DELLUC Dominique, DINTRANS Louis, M. DOLEAC Jean-Claude, DUBERTRAND Roland, DUCÈS Sandra, M. DUFFRECHOU Eric, M. DUHAMEL Philippe, M. DULOUT Guy, ETIENNE Stéphane, EUDES Olivier, Mme GAINARD Katy, M. GUESDON Loïc, HABAS Christine, Mme ITURRIA Nathalie, Mme LABEDENS Pascale, LACABANNE Joël, LAÇAZE Julien , LAFFITTE Jean-Marc, M. LAFON-PLACETTE Lucien, Mme LAFOURCADE Elisabeth, LAPÈZE Antoine, LAQUAY Bernard, Mme LARRANG Magali, LATAPI Fabrice, LAURENS Bernard, Mme LAURENT Nelly, MAISONNEUVE Robert, Mme MARGIER VIRGINIE, MENET Clément, MENJOULOU Yves, M. MOULET Alain, NADAL Jean, Mme OURDAS Sylvie, Mme PAPOT Dominique, PAUL Pascal, M. PÉRISSÉ Joël, PEYCERE Thérèse, M. PIGNEAUX David, PUYO Christian, ROCHETEAU Charles, M. ROMEYER Christian, Mme ROTTOLI Marie-Josée, ROUCAU Patrick, ROUSSIN Bernard, SANTACREU Sandrine, SUZAC Michel, TABEL François, TEULÉ Jean-Paul, THIRAUT Véronique, M. TISSEDRE Etienne, BOSOM Monique (représentée par ROUCAU Patrick), BOURBON Christian (représentée par NADAL Jean), Mme GERBET Michèle (représentée par M. DUFFRECHOU Eric), GRONNIER Denis (représentée par DUCÈS Sandra), M. LEGODEC Yannick (représenté par M. ABADIE Jean), LENDRES Jérôme (représentée par DINTRANS Louis), M. VERGES Jean-Pierre (représenté par CHARTRAIN Denise)

Contre :

Abstention :

N'ont pas pris part au vote : BAYLÈRE Patrick (arrivé en cours de séance), RÉ Frédéric

6 - Budget Zone du Bosquet d'Andrest CCAM - Approbation Compte Financier Unique 2022

BUDGET ANNEXE ZONE DU BOSQUET D'ANDREST CCAM - APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE (FUSION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION) 2022

Le I de l'article 242 de la loi des finances pour 2019 dispose que « *le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ».

Les budgets généraux de l'exercice 2022 pour lesquels les comptes financiers uniques sont soumis à l'assemblée se sont exécutés du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations des sections de fonctionnement et d'investissement.

Considérant que le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran s'est retiré pour le vote des CFU de l'exercice 2022 ;

Après s'être fait présenter les budgets uniques de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer des budgets principal et annexes ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-président de la Communauté de Communes Adour Madiran,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 23 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents et représentés moins 2 voix qui ne prennent pas part au vote (le Président se retire au moment du vote et 1 conseiller arrivé en cours de séance), décide de :

- déclarer que le CFU du budget annexe "Zone du Bosquet d'Andrest" de la Communauté de Communes Adour Madiran dressé pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil communautaire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 75, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. ABADIE Jean, Mme BAJON Danielle, BATS Bernard, BETBEZE Martine, BIES-PÉRÉ Francis, Mme BLANCONNIER Martine, BORDIER Maryse, Mme BOUMALHA Elodie, M. BRIGE Antoine, Mme CARASSUS-BARRAGAT Julie, CARCHAN Isabelle, Mme CARRERE Corinne, M. CARRILLON Gilles, Mme CHARRON Magali, CHARTRAIN Denise, M. CONTE DABAN Alain, CUVELIER Didier, DÉBAT José, M. DELLUC Dominique, DINTRANS Louis, M. DOLEAC Jean-Claude, DUBERTRAND Roland, DUCÈS Sandra, M. DUFFRECHOU Eric, M. DUHAMEL Philippe, M. DULOUT Guy, ETIENNE Stéphane, EUDES Olivier, Mme GAINARD Katy, M. GUESDON Loïc, HABAS Christine, Mme ITURRIA Nathalie, Mme LABEDENS Pascale, LACABANNE Joël, LACAZE Julien , LAFFITTE Jean-Marc, M. LAFON-PLACETTE Lucien, Mme LAFOURCADE Elisabeth, LAPÈZE Antoine, LAQUAY Bernard, Mme LARRANG Magali, LATAPI Fabrice, LAURENS Bernard, Mme LAURENT Nelly, MAISONNEUVE Robert, Mme MARGIER VIRGINIE, MENET Clément, MENJOULOU Yves, M. MOULET Alain, NADAL Jean, Mme OURDAS Sylvie, Mme PAPOT Dominique, PAUL Pascal, M. PÉRISSÉ Joël, PEYCERE Thérèse, M. PIGNEAUX David, PUYO Christian, ROCHETEAU Charles, M. ROMEYER Christian, Mme ROTTOLI Marie-Josée, ROUCAU Patrick, ROUSSIN Bernard, SANTACREU Sandrine, SUZAC Michel, TABEL François, TEULÉ Jean-Paul, THIRAUT Véronique, M. TISSEDRE Etienne, BOSOM Monique (représentée par ROUCAU Patrick), BOURBON Christian (représentée par NADAL Jean), Mme GERBET Michèle (représentée par M. DUFFRECHOU Eric), GRONNIER Denis (représentée par DUCÈS Sandra), M. LEGODEC Yannick (représenté par M. ABADIE Jean), LENDRES Jérôme (représentée par DINTRANS Louis), M. VERGES Jean-Pierre (représenté par CHARTRAIN Denise)

Contre :

Abstention :

N'ont pas pris part au vote : BAYLÈRE Patrick (arrivé en cours de séance), RÉ Frédéric

7 - Budget Ordures Ménagères CCAM - Approbation Compte Financier Unique 2022

BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES CCAM - APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE (FUSION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION) 2022

Le I de l'article 242 de la loi des finances pour 2019 dispose que « *le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ».

Les budgets généraux de l'exercice 2022 pour lesquels les comptes financiers uniques sont soumis à l'assemblée se sont exécutés du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations des sections de fonctionnement et d'investissement.

Considérant que le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran s'est retiré pour le vote des CFU de l'exercice 2022 ;

Après s'être fait présenter les budgets uniques de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer des budgets principal et annexes ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-président de la Communauté de Communes Adour Madiran,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 23 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents et représentés moins 2 voix qui ne prennent pas part au vote (le Président se retire au moment du vote et 1 conseiller arrivé en cours de séance), décide de :

- déclarer que le CFU du budget annexe "Ordures Ménagères" de la Communauté de Communes Adour Madiran dressé pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil communautaire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 75, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. ABADIE Jean, Mme BAJON Danielle, BATS Bernard, BETBEZE Martine, BIES-PÉRÉ Francis, Mme BLANCONNIER Martine, BORDIER Maryse, Mme BOUMALHA Elodie, M. BRIGE Antoine, Mme CARASSUS-BARRAGAT Julie, CARCHAN Isabelle, Mme CARRERE Corinne, M. CARRILLON Gilles, Mme CHARRON Magali, CHARTRAIN Denise, M. CONTE DABAN Alain, CUVELIER Didier, DÉBAT José, M. DELLUC Dominique, DINTRANS Louis, M. DOLEAC Jean-Claude, DUBERTRAND Roland, DUCÈS Sandra, M. DUFFRECHOU Eric, M. DUHAMEL Philippe, M. DULOUT Guy, ETIENNE Stéphane, EUDES Olivier, Mme GAINARD Katy, M. GUESDON Loïc, HABAS Christine, Mme ITURRIA Nathalie, Mme LABEDENS Pascale, LACABANNE Joël, LACAZE Julien, LAFFITTE Jean-Marc, M. LAFON-PLACETTE Lucien, Mme LAFOURCADE Elisabeth, LAPÈZE Antoine, LAQUAY Bernard, Mme LARRANG Magali, LATAPI Fabrice, LAURENS Bernard, Mme LAURENT Nelly, MAISONNEUVE Robert, Mme MARGIER VIRGINIE, MENET Clément, MENJOULOU Yves, M. MOULET Alain, NADAL Jean, Mme OURDAS Sylvie, Mme PAPOT Dominique, PAUL Pascal, M. PÉRISSÉ Joël, PEYCERE Thérèse, M. PIGNEAUX David, PUYO Christian, ROCHETEAU Charles, M. ROMEYER Christian, Mme ROTTOLI Marie-Josée, ROUCAU Patrick, ROUSSIN Bernard, SANTACREU Sandrine, SUZAC Michel, TABEL François, TEULÉ Jean-Paul, THIRAUT Véronique, M. TISSEDRE Etienne, BOSOM Monique (représentée par ROUCAU Patrick), BOURBON Christian (représentée par NADAL Jean), Mme GERBET Michèle (représentée par M. DUFFRECHOU Eric), GRONNIER Denis (représentée par DUCÈS Sandra), M. LEGODEC Yannick (représenté par M. ABADIE Jean), LENDRES Jérôme (représentée par DINTRANS Louis), M. VERGES Jean-Pierre (représenté par CHARTRAIN Denise)

Contre :

Abstention :

N'ont pas pris part au vote : BAYLÈRE Patrick (arrivé en cours de séance), RÉ Frédéric

8 - Budget SPANC CCAM - Approbation Compte Financier Unique 2022

BUDGET ANNEXE SPANC CCAM - APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE (FUSION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION) 2022

Le I de l'article 242 de la loi des finances pour 2019 dispose que « *le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ».

Les budgets généraux de l'exercice 2022 pour lesquels les comptes financiers uniques sont soumis à l'assemblée se sont exécutés du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations des sections de fonctionnement et d'investissement.

Considérant que le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran s'est retiré pour le vote des CFU de l'exercice 2022 ;

Après s'être fait présenter les budgets uniques de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer des budgets principal et annexes ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-président de la Communauté de Communes Adour Madiran,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 23 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents et représentés moins 2 voix qui ne prennent pas part au vote (le Président se retire au moment du vote et 1 conseiller arrivé en cours de séance), décide de :

- déclarer que le CFU du budget annexe "SPANC" de la Communauté de Communes Adour Madiran dressé pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil communautaire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 75, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. ABADIE Jean, Mme BAJON Danielle, BATS Bernard, BETBEZE Martine, BIES-PÉRE Francis, Mme BLANCONNIER Martine, BORDIER Maryse, Mme BOUMALHA Elodie, M. BRIGE Antoine, Mme CARASSUS-BARRAGAT Julie, CARCHAN Isabelle, Mme CARRERE Corinne, M. CARRILLON Gilles, Mme CHARRON Magali, CHARTRAIN Denise, M. CONTE DABAN Alain, CUVELIER Didier, DÉBAT José, M.

DELLUC Dominique, DINTRANS Louis, M. DOLEAC Jean-Claude, DUBERTRAND Roland, DUCÈS Sandra, M. DUFFRECHOU Eric, M. DUHAMEL Philippe, M. DULOUT Guy, ETIENNE Stéphane, EUDES Olivier, Mme GAINARD Katy, M. GUESDON Loïc, HABAS Christine, Mme ITURRIA Nathalie, Mme LABEDENS Pascale, LACABANNE Joël, LACAZE Julien , LAFFITTE Jean-Marc, M. LAFON-PLACETTE Lucien, Mme LAFOURCADE Elisabeth, LAPÈZE Antoine, LAQUAY Bernard, Mme LARRANG Magali, LATAPI Fabrice, LAURENS Bernard, Mme LAURENT Nelly, MAISONNEUVE Robert, Mme MARGIER VIRGINIE, MENET Clément, MENJOULOU Yves, M. MOULET Alain, NADAL Jean, Mme OURDAS Sylvie, Mme PAPOT Dominique, PAUL Pascal, M. PÉRISSÉ Joël, PEYCERE Thérèse, M. PIGNEAUX David, PUYO Christian, ROCHETEAU Charles, M. ROMEYER Christian, Mme ROTTOLI Marie-Josée, ROUCAU Patrick, ROUSSIN Bernard, SANTACREU Sandrine, SUZAC Michel, TABEL François, TEULÉ Jean-Paul, THIRAUT Véronique, M. TISSEDRE Etienne, BOSOM Monique (représentée par ROUCAU Patrick), BOURBON Christian (représentée par NADAL Jean), Mme GERBET Michèle (représentée par M. DUFFRECHOU Eric), GRONNIER Denis (représentée par DUCÈS Sandra), M. LEGODEC Yannick (représenté par M. ABADIE Jean), LENDRES Jérôme (représentée par DINTRANS Louis), M. VERGES Jean-Pierre (représenté par CHARTRAIN Denise)

Contre :

Abstention :

N'ont pas pris part au vote : BAYLÈRE Patrick (arrivé en cours de séance), RÉ Frédéric

9 - Budget Centre de Santé CCAM - Approbation Compte Financier Unique 2022

BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTÉ CCAM - APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE (FUSION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION) 2022

Le I de l'article 242 de la loi des finances pour 2019 dispose que « *le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ».

Les budgets généraux de l'exercice 2022 pour lesquels les comptes financiers uniques sont soumis à l'assemblée se sont exécutés du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations des sections de fonctionnement et d'investissement.

Considérant que le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran s'est retiré pour le vote des CFU de l'exercice 2022 ;

Après s'être fait présenter les budgets uniques de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer des budgets principal et annexes ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-président de la Communauté de Communes Adour Madiran,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 23 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents et représentés moins 2 voix qui ne prennent pas part au vote (le Président se retire au moment du vote et 1 conseiller arrivé en cours de séance), décide de :

- déclarer que le CFU du budget annexe "Centre de Santé" de la Communauté de Communes Adour Madiran dressé pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil communautaire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 75, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. ABADIE Jean, Mme BAJON Danielle, BATS Bernard, BETBEZE Martine, BIES-PÉRÉ Francis, Mme BLANCONNIER Martine, BORDIER Maryse, Mme BOUMALHA Elodie, M. BRIGE Antoine, Mme CARASSUS-BARRAGAT Julie, CARCHAN Isabelle, Mme CARRERE Corinne, M. CARRILLON Gilles, Mme CHARRON Magali, CHARTRAIN Denise, M. CONTE DABAN Alain, CUVELIER Didier, DÉBAT José, M. DELLUC Dominique, DINTRANS Louis, M. DOLEAC Jean-Claude, DUBERTRAND Roland, DUCÈS Sandra, M. DUFFRECHOU Eric, M. DUHAMEL Philippe, M. DULOUT Guy, ETIENNE Stéphane, EUDES Olivier, Mme GAINARD Katy, M. GUESDON Loïc, HABAS Christine, Mme ITURRIA Nathalie, Mme LABEDENS Pascale, LACABANNE Joël, LACAZE Julien , LAFFITTE Jean-Marc, M. LAFON-PLACETTE Lucien, Mme LAFOURCADE Elisabeth, LAPÈZE Antoine, LAQUAY Bernard, Mme LARRANG Magali, LATAPI Fabrice, LAURENS Bernard, Mme LAURENT Nelly, MAISONNEUVE Robert, Mme MARGIER VIRGINIE, MENET Clément, MENJOULOU Yves, M. MOULET Alain, NADAL Jean, Mme OURDAS Sylvie, Mme PAPOT Dominique, PAUL Pascal, M. PÉRISSÉ Joël, PEYCERE Thérèse, M. PIGNEAUX David, PUYO Christian, ROCHETEAU Charles, M. ROMEYER Christian, Mme ROTTOLI Marie-Josée, ROUCAU Patrick, ROUSSIN Bernard, SANTACREU Sandrine, SUZAC Michel, TABEL François, TEULÉ Jean-Paul, THIRAUT Véronique, M. TISSEDRE Etienne, BOSOM Monique (représentée par ROUCAU Patrick), BOURBON Christian (représentée par NADAL Jean), Mme GERBET Michèle (représentée par M. DUFFRECHOU Eric), GRONNIER Denis (représentée par DUCÈS Sandra), M. LEGODEC Yannick (représenté par M. ABADIE Jean), LENDRES Jérôme (représentée par DINTRANS Louis), M. VERGES Jean-Pierre (représenté par CHARTRAIN Denise)

Contre :

Abstention :

N'ont pas pris part au vote : BAYLÈRE Patrick (arrivé en cours de séance), RÉ Frédéric

10 - Budget Hôtel d'entreprises CCAM - Approbation Compte Financier Unique 2022

BUDGET ANNEXE HÔTEL D'ENTREPRISES CCAM - APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE (FUSION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION) 2022

Le I de l'article 242 de la loi des finances pour 2019 dispose que « *le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ».

Les budgets généraux de l'exercice 2022 pour lesquels les comptes financiers uniques sont soumis à l'assemblée se sont exécutés du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations des sections de fonctionnement et d'investissement.

Considérant que le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran s'est retiré pour le vote des CFU de l'exercice 2022 ;

Après s'être fait présenter les budgets uniques de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer des budgets principal et annexes ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-président de la Communauté de Communes Adour Madiran,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 23 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents et représentés moins 2 voix qui ne prennent pas part au vote (le Président se retire au moment du vote et 1 conseiller arrivé en cours de séance), décide de :

- déclarer que le CFU du budget annexe "Hôtel d'entreprises" de la Communauté de Communes Adour Madiran dressé pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil communautaire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 75, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. ABADIE Jean, Mme BAJON Danielle, BATS Bernard, BETBEZE Martine, BIES-PÉRE Francis, Mme BLANCONNIER Martine, BORDIER Maryse, Mme BOUMALHA Elodie, M. BRIGE Antoine, Mme CARASSUS-BARRAGAT Julie, CARCHAN Isabelle, Mme CARRERE Corinne, M. CARRILLON Gilles, Mme CHARRON Magali, CHARTRAIN Denise, M. CONTE DABAN Alain, CUVELIER Didier, DÉBAT José, M. DELLUC Dominique, DINTRANS Louis, M. DOLEAC Jean-Claude, DUBERTRAND Roland, DUCÈS Sandra, M. DUFFRECHOU Eric, M. DUHAMEL Philippe, M. DULOUT Guy, ETIENNE Stéphane, EUDES Olivier, Mme GAINARD Katy, M. GUESDON Loïc, HABAS Christine, Mme ITURRIA Nathalie, Mme LABEDENS Pascale, LACABANNE Joël, LACAZE Julien , LAFFITTE Jean-Marc, M. LAFON-PLACETTE Lucien, Mme LAFOURCADE Elisabeth, LAPÈZE Antoine, LAQUAY Bernard, Mme LARRANG Magali, LATAPI Fabrice, LAURENS Bernard, Mme LAURENT Nelly, MAISONNEUVE Robert, Mme MARGIER VIRGINIE, MENET Clément, MENJOULOU Yves, M. MOULET Alain, NADAL Jean, Mme OURDAS Sylvie, Mme PAPOT Dominique, PAUL Pascal, M. PÉRISSÉ Joël, PEYCERE Thérèse, M. PIGNEAUX David, PUYO Christian, ROCHETEAU Charles, M. ROMEYER Christian, Mme ROTTOLI Marie-Josée, ROUCAU Patrick, ROUSSIN Bernard, SANTACREU Sandrine, SUZAC Michel, TABEL François, TEULÉ Jean-Paul, THIRAUT Véronique, M. TISSEDRE Etienne, BOSOM Monique (représentée par ROUCAU Patrick), BOURBON Christian (représentée par NADAL Jean), Mme GERBET Michèle (représentée par M. DUFFRECHOU Eric), GRONNIER Denis (représentée par DUCÈS Sandra), M. LEGODEC Yannick (représenté par M. ABADIE Jean), LENDRES Jérôme (représentée par DINTRANS Louis), M. VERGES Jean-Pierre (représenté par CHARTRAIN Denise)

Contre :

Abstention :

N'ont pas pris part au vote : BAYLÈRE Patrick (arrivé en cours de séance), RÉ Frédéric

11 - Budget Centre Multimédia CCAM - Approbation Compte Financier Unique 2022

BUDGET ANNEXE CENTRE MULTIMÉDIA CCAM - APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE (FUSION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION) 2022

Le I de l'article 242 de la loi des finances pour 2019 dispose que « *le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ».

Les budgets généraux de l'exercice 2022 pour lesquels les comptes financiers uniques sont soumis à l'assemblée se sont exécutés du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations des sections de fonctionnement et d'investissement.

Considérant que le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran s'est retiré pour le vote des CFU de l'exercice 2022 ;

Après s'être fait présenter les budgets uniques de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer des budgets principal et annexes ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-président de la Communauté de Communes Adour Madiran,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 23 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents et représentés moins 2 voix qui ne prennent pas part au vote (le Président se retire au moment du vote et 1 conseiller arrivé en cours de séance), décide de :

- déclarer que le CFU du budget annexe "Centre Multimédia" de la Communauté de Communes Adour Madiran dressé pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil communautaire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 75, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. ABADIE Jean, Mme BAJON Danielle, BATS Bernard, BETBEZE Martine, BIES-PÉRÉ Francis, Mme BLANCONNIER Martine, BORDIER Maryse, Mme BOUMALHA Elodie, M. BRIGE Antoine, Mme CARASSUS-BARRAGAT Julie, CARCHAN Isabelle, Mme CARRERE Corinne, M. CARRILLON Gilles, Mme CHARRON Magali, CHARTRAIN Denise, M. CONTE DABAN Alain, CUVELIER Didier, DÉBAT José, M. DELLUC Dominique, DINTRANS Louis, M. DOLEAC Jean-Claude, DUBERTRAND Roland, DUCÈS Sandra, M. DUFFRECHOU Eric, M. DUHAMEL Philippe, M. DULOUT Guy, ETIENNE Stéphane, EUDES Olivier, Mme GAINARD Katy, M. GUESDON Loïc, HABAS Christine, Mme ITURRIA Nathalie, Mme LABEDENS Pascale, LACABANNE Joël, LACAZE Julien , LAFFITTE Jean-Marc, M. LAFON-PLACETTE Lucien, Mme LAFOURCADE Elisabeth, LAPÈZE Antoine, LAQUAY Bernard, Mme LARRANG Magali, LATAPI Fabrice, LAURENS Bernard, Mme LAURENT Nelly, MAISONNEUVE Robert, Mme MARGIER VIRGINIE, MENET Clément, MENJOULOU Yves, M. MOULET Alain, NADAL Jean, Mme OURDAS Sylvie, Mme PAPOT Dominique, PAUL Pascal, M. PÉRISSÉ Joël, PEYCERE Thérèse, M. PIGNEAUX David, PUYO Christian, ROCHETEAU Charles, M. ROMEYER Christian, Mme ROTTOLI Marie-Josée, ROUCAU Patrick, ROUSSIN Bernard, SANTACREU Sandrine, SUZAC Michel, TABEL François, TEULÉ Jean-Paul, THIRAUT Véronique, M. TISSEDRE Etienne, BOSOM Monique (représentée par ROUCAU Patrick), BOURBON Christian (représentée par NADAL Jean), Mme GERBET Michèle (représentée par M. DUFFRECHOU Eric), GRONNIER Denis (représentée par DUCÈS Sandra), M. LEGODEC Yannick (représenté par M. ABADIE Jean), LENDRES Jérôme (représentée par DINTRANS Louis), M. VERGES Jean-Pierre (représenté par CHARTRAIN Denise)

Contre :

Abstention :

N'ont pas pris part au vote : BAYLÈRE Patrick (arrivé en cours de séance), RÉ Frédéric

12 - Budget Principal CCAM - Approbation Compte Financier Unique 2022

BUDGET PRINCIPAL CCAM - APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE (FUSION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION) 2022

Le I de l'article 242 de la loi des finances pour 2019 dispose que « *le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ».

Les budgets généraux de l'exercice 2022 pour lesquels les comptes financiers uniques sont soumis à l'assemblée se sont exécutés du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations des sections de fonctionnement et d'investissement.

Considérant que le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran s'est retiré pour le vote des CFU de l'exercice 2022 ;

Après s'être fait présenter les budgets uniques de la Communauté de Communes Adour Madiran de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer des budgets principal et annexes ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de Monsieur Roland DUBERTRAND, Vice-président de la Communauté de Communes Adour Madiran,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 23 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents et représentés moins 2 voix qui ne prennent pas part au vote (le Président se retire au moment du vote et 1 conseiller arrivé en cours de séance), décide de :

- déclarer que le CFU du budget principal de la Communauté de Communes Adour Madiran dressé pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil communautaire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 75, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. ABADIE Jean, Mme BAJON Danielle, BATS Bernard, BETBEZE Martine, BIES-PÉRÉ Francis, Mme BLANCONNIER Martine, BORDIER Maryse, Mme BOUMALHA Elodie, M. BRIGE Antoine, Mme CARASSUS-BARRAGAT Julie, CARCHAN Isabelle, Mme CARRERE Corinne, M. CARRILLON Gilles, Mme CHARRON Magali, CHARTRAIN Denise, M. CONTE DABAN Alain, CUVELIER Didier, DÉBAT José, M.

DELLUC Dominique, DINTRANS Louis, M. DOLEAC Jean-Claude, DUBERTRAND Roland, DUCÈS Sandra, M. DUFFRECHOU Eric, M. DUHAMEL Philippe, M. DULOUT Guy, ETIENNE Stéphane, EUDES Olivier, Mme GAINARD Katy, M. GUESDON Loïc, HABAS Christine, Mme ITURRIA Nathalie, Mme LABEDENS Pascale, LACABANNE Joël, LACAZE Julien , LAFFITTE Jean-Marc, M. LAFON-PLACETTE Lucien, Mme LAFOURCADE Elisabeth, LAPÈZE Antoine, LAQUAY Bernard, Mme LARRANG Magali, LATAPI Fabrice, LAURENS Bernard, Mme LAURENT Nelly, MAISONNEUVE Robert, Mme MARGIER VIRGINIE, MENET Clément, MENJOULOU Yves, M. MOULET Alain, NADAL Jean, Mme OURDAS Sylvie, Mme PAPOT Dominique, PAUL Pascal, M. PÉRISSÉ Joël, PEYCERE Thérèse, M. PIGNEAUX David, PUYO Christian, ROCHETEAU Charles, M. ROMEYER Christian, Mme ROTTOLI Marie-Josée, ROUCAU Patrick, ROUSSIN Bernard, SANTACREU Sandrine, SUZAC Michel, TABEL François, TEULÉ Jean-Paul, THIRAUT Véronique, M. TISSEDRE Etienne, BOSOM Monique (représentée par ROUCAU Patrick), BOURBON Christian (représentée par NADAL Jean), Mme GERBET Michèle (représentée par M. DUFFRECHOU Eric), GRONNIER Denis (représentée par DUCÈS Sandra), M. LEGODEC Yannick (représenté par M. ABADIE Jean), LENDRES Jérôme (représentée par DINTRANS Louis), M. VERGES Jean-Pierre (représenté par CHARTRAIN Denise)

Contre :

Abstention :

N'ont pas pris part au vote : BAYLÈRE Patrick (arrivé en cours de séance), RÉ Frédéric

13 - CCAM - Débat d'Orientation Budgétaire - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

CCAM – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Monsieur le Président rappelle que la loi sur l'administration territoriale n° 92-125 du 06 février 1992 – notamment en son article 11 – impose aux communes de plus de 3 500 habitants de tenir un **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)** dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif. Il doit être présenté lors d'une séance en conseil communautaire et doit déterminer les orientations budgétaires en matière de dépenses et de recettes de la collectivité pour l'année à venir. Le DOB n'a pas pour objectif de présenter les crédits dans le détail mais s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a voulu accentuer l'information des conseillers. Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu, aux modalités de publication et de transmission du **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)** est venu modifier le CGCT en précisant le contenu du rapport et la liste des informations qu'il doit nécessairement comporter.

Le **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)** est devenu le support au Débat d'Orientation Budgétaire et constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Il s'agit là également d'une étape de communication financière de présentation du contexte dans lequel s'inscrit la préparation du budget de l'année à venir.

A travers ce document, l'exécutif doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- l'évolution des taux de fiscalité locale,
- la structure et la gestion de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses du personnel et des effectifs.

Ce rapport est l'occasion d'informer les conseillers de l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets qu'elle souhaite engager, des changements conjoncturels et structurels qui influent sur les capacités de financement et d'exposer les perspectives, tant en termes de fonctionnement que d'investissement. Il sert donc de base à la discussion et doit respecter les modalités formelles suivantes :

- approbation du DOB par une délibération spécifique,
- transmission des éléments du DOB au représentant de l'Etat.

Il est pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par ce vote, l'assemblée délibérante prend ainsi acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023 est annexé à la présente délibération.

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu la loi sur l'administration territoriale n° 92-125 du 06 février 1992 ;
- Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, et notamment son article
- Vu l'avis favorable de la commission « Finances » de la CCAM en date du 23 février 2023 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 24 février 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- ↳ prendre acte que le Rapport d'Orientation Budgétaire a répondu aux obligations de l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ↳ prendre acte que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu conformément à la réglementation ;
- ↳ dire que le Rapport d'Orientation Budgétaire ci-annexé sera transmis sous quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées et mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Adour Madiran, aux heures habituelles d'ouverture ;
- ↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - Abbaye de Saint-Sever de Rustan - Approbation convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et l'association "Action territoriale"

| |
|---|
| ABBAYE DE SAINT-SEVER DE RUSTAN – APPROBATION CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES ET L'ASSOCIATION « ACTION TERRITORIALE » |
|---|

Monsieur le Président rappelle que le Département des Hautes-Pyrénées a publié le 3 mai 2021 un appel à manifestation d'intérêt visant à développer les usages à l'Abbaye de Saint-Sever de Rustan. En réponse, le groupe SOS a proposé un projet d'exploitation contribuant à satisfaire les besoins sociaux, économiques et culturels du territoire, associant des activités issues de l'économie sociale et solidaire :

- restauration du lieu via des chantiers d'insertion,
- formation aux métiers de l'artisanat,
- déploiement d'un lieu multi-services (offre de convivialité et de services de proximité)
- mise en tourisme et conception de projets culturels,
- accompagnement à l'entrepreneuriat.

Pour assurer la viabilité économique du projet, le Groupe SOS a conduit en partenariat avec le Département des Hautes-Pyrénées et la Communauté de Communes Adour Madiran, une étude de préfiguration en 2 phases, qui s'est achevée en novembre 2022.

Désormais, il convient d'amorcer le déploiement opérationnel du projet. Pour ce faire, le groupe SOS recrute un chef de projet « responsable du tiers-lieu Abbaye de Saint-Sever » qui prendra ses fonctions au 1^{er} avril ou au 1^{er} mai 2023.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens est donc proposée afin de définir la nature et les modalités du partenariat, et plus particulièrement les conditions de mise à disposition des moyens du Département et de la Communauté de Communes.

Considérant l'intérêt communautaire du projet qui doit, d'une part, concourir à la mise en œuvre de la politique de développement territorial de la Communauté de Communes, et d'autre part, prendre en compte les acteurs locaux (institutionnels et associatifs), Monsieur le Président propose de formaliser ce partenariat entre le Département, la CCAM et l'association membre du groupe SOS « Action territoriale », cette convention déterminant les participations de chaque partie, au prorata temporis de la prise effective de poste du (de la) chef(fe) de projet.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur la répartition exposée ci-après :

- Pour une prise de poste du chef de projet au 1^{er} avril 2023 :

| | Année 2023 | Année 2024 | Année 2025 |
|--------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Département | 33 900 € | 36 600 € | 23 400 € |
| CCAM | 22 600 € | 24 400 € | 15 600 € |
| TOTAL | 56 500 € | 61 000 € | 39 000 € |

- Pour une prise de poste du chef de projet au 1^{er} mai 2023 :

| | Année 2023 | Année 2024 | Année 2025 |
|--------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Département | 30 120 € | 36 600 € | 23 400 € |
| CCAM | 20 080 € | 24 400 € | 15 600 € |
| TOTAL | 50 200 € | 61 000 € | 39 000 € |

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 12 voix qui ne prennent pas part au vote car ayant quitté la séance, décide de :

- approuver la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Département des Hautes-Pyrénées et l'association « Action territoriale », annexée à la présente,
- approuver la répartition financière entre les collectivités (CD 65 et CCAM) au prorata temporis de la prise effective de poste du (de la) che(fe) de projet ;
- dire que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal de la CCAM de l'exercice considéré,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette mesure.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 65, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : BATS Bernard, BAYLÈRE Patrick, BETBEZE Martine, BIES-PÉRE Francis, Mme BLANCONNIER Martine, BORDIER Maryse, Mme BOUMALHA Elodie, M. BRIGE Antoine, CARCHAN Isabelle, M. CARRILLON Gilles, Mme CHARRON Magali, M. CONTE DABAN Alain, CUVELIER Didier, DÉBAT José, M. DELLUC Dominique, DINTRANS Louis, M. DOLEAC Jean-Claude, DUBERTRAND Roland, DUCÈS Sandra, M. DUFFRECHOU Eric, M. DULOUT Guy, ETIENNE Stéphane, EUDES Olivier, Mme GAIGNARD Katy, M. GUESDON Loïc, HABAS Christine, Mme ITURRIA Nathalie, Mme LABEDENS Pascale, LACABANNE Joël, LACAZE Julien , LAFFITTE Jean-Marc, M. LAFON-PLACETTE Lucien, Mme LAFOURCADE Elisabeth,

LAPÈZE Antoine, LAQUAY Bernard, Mme LARRANG Magali, LATAPI Fabrice, LAURENS Bernard, Mme LAURENT Nelly, MAISONNEUVE Robert, Mme MARGIER VIRGINIE, MENJOULOU Yves, M. MOULET Alain, NADAL Jean, Mme OURDAS Sylvie, Mme PAPOT Dominique, PAUL Pascal, M. PÉRISSÉ Joël, PEYCERE Thérèse, M. PIGNEAUX David, RÉ Frédéric, ROCHETEAU Charles, M. ROMÉYER Christian, Mme ROTTOLI Marie-Josée, ROUSSIN Bernard, SANTACREU Sandrine, SUZAC Michel, TABEL François, TEULÉ Jean-Paul, THIRAULT Véronique, M. TISSEDRE Etienne, BOURBON Christian (représentée par NADAL Jean), Mme GERBET Michèle (représentée par M. DUFFRECHOU Eric), GRONNIER Denis (représentée par DUCÈS Sandra), LENDRES Jérôme (représentée par DINTRANS Louis)

Contre :

Abstention :

N'ont pas pris part au vote : M. ABADIE Jean (+ LEGODEC Yannick), Mme BAJON Danielle, Mme CARASSUS-BARRAGAT Julie, Mme CARRERE Corinne, CHARTRAIN Denise (+ VERGES Jean-Pierre), M. DUHAMEL Philippe, MENET Clément, PUYO Christian, ROUCAU Patrick (+ BOSOM Monique)

15 - CCAM - Approbation avenant °3 au règlement intérieur sur l'organisation générale des services

| |
|---|
| CCAM - APPROBATION AVENANT N°3 AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR SUR L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES SERVICES |
|---|

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

1/ la délibération n°DEL20190704_19-DE du 04 juillet 2019 approuvant le Règlement Intérieur du personnel de la CCAM,

2/ la délibération n°DEL20200225_36-DE du 25 février 2020 portant modification des paragraphes « Horaires de travail » (p. 3 et 4 du règlement actuel) et « Les congés annuels » (p. 4 et 5 du règlement actuel) par voie d'avenant n°1,

3/ la délibération n° DEL20220707_25-DE du 07 juillet 2022 portant modification des paragraphes « Le temps de travail hebdomadaire », « Les congés annuels », « Gestion des jours de congés annuels et jours d'ARTT », « L'accomplissement de la journée de solidarité », « Le régime des astreintes techniques » et « Le tabac » par voie d'avenant n°2.

Il rappelle également qu'il s'agit d'un outil permettant de se doter d'un règlement s'appliquant à l'ensemble du personnel précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de la Communauté de Communes Adour Madiran, notamment en matière :

- d'organisation du travail,
 - d'hygiène et de sécurité,
 - de règles de vie dans la collectivité,
 - de gestion du personnel,
 - de discipline,
 - de mise en œuvre du règlement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération de la CCAM n°DEL20190704_19-DE du 04 juillet 2019 approuvant le règlement intérieur du personnel de la CCAM ;

Vu le Règlement Intérieur de la CCAM sur l'organisation générale des services ;

Vu la délibération de la CCAM n°DEL20200225_36-DE du 25 février 2020 approuvant l'avenant n°1 au règlement intérieur du personnel de la CCAM ;

Vu la délibération de la CCAM n°DEL20220707_25-DE du 07 juillet 2022 approuvant l'avenant n°2 au règlement intérieur du personnel de la CCAM ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique n° 1/2023 de la CCAM en date du 11 janvier 2023;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des compléments au règlement intérieur d'organisation générale des services portant sur :

- 1/ les autorisations d'absence liées à des rendez-vous chez le spécialiste,
- 2/ l'instauration du télétravail,
- 3/ l'ajout d'une annexe « Procédure en cas d'agression ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 12 voix qui ne prennent pas part au vote car ayant quitté la séance, décide de :

- ↳ accepter de modifier en ce sens les paragraphes « Les autorisations d'absence », « l'instauration du télétravail » et les annexes par voie d'avenant,
- ↳ adopter en conséquence l'avenant n° 3 au règlement intérieur sur l'organisation générale des services de la Communauté de Communes Adour Madiran joint en annexe ;
- ↳ préciser que le présent Règlement de Service ainsi modifié sera communiqué à tout agent de la collectivité,
- ↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre du présent avenant et de l'autoriser à signer tout document y afférant.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 65, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : BATS Bernard, BAYLÈRE Patrick, BETBEZE Martine, BIES-PÉRÉ Francis, Mme BLANCONNIER Martine, BORDIER Maryse, Mme BOUMALHA Elodie, M. BRIGE Antoine, CARCHAN Isabelle, M. CARRILLON Gilles, Mme CHARRON Magali, M. CONTE DABAN Alain, CUVELIER Didier, DÉBAT José, M. DELLUC Dominique, DINTRANS Louis, M. DOLEAC Jean-Claude, DUBERTRAND Roland, DUCÈS Sandra, M. DUFFRECHOU Eric, M. DULOUT Guy, ETIENNE Stéphane, EUDES Olivier, Mme GAIGNARD Katy, M. GUESDON Loïc, HABAS Christine, Mme ITURRIA Nathalie, Mme LABEDENS Pascale, LACABANNE Joël, LACAZE Julien , LAFFITTE Jean-Marc, M. LAFON-PLACETTE Lucien, Mme LAFOURCADE Elisabeth, LAPÈZE Antoine, LAQUAY Bernard, Mme LARRANG Magali, LATAPI Fabrice, LAURENS Bernard, Mme LAURENT Nelly, MAISONNEUVE Robert, Mme MARGIER VIRGINIE, MENJOULOU Yves, M. MOULET Alain, NADAL Jean, Mme OURDAS Sylvie, Mme PAPOT Dominique, PAUL Pascal, M. PÉRISSÉ Joël, PEYCERE Thérèse, M. PIGNEAUX David, RÉ Frédéric, ROCHETEAU Charles, M. ROMEYER Christian, Mme ROTTOLI Marie-Josée, ROUSSIN Bernard, SANTACREU Sandrine, SUZAC Michel, TABEL François, TEULÉ Jean-Paul, THIRAUT Véronique, M. TISSEDRE Etienne, BOURBON Christian (représentée par NADAL Jean), Mme GERBET Michèle (représentée par M. DUFFRECHOU Eric), GRONNIER Denis (représentée par DUCÈS Sandra), LENDRES Jérôme (représentée par DINTRANS Louis)

Contre :

Abstention :

N'ont pas pris part au vote : M. ABADIE Jean (+ LEGODEC Yannick), Mme BAJON Danielle, Mme CARASSUS-BARRAGAT Julie, Mme CARRERE Corinne, CHARTRAIN Denise (+ VERGES Jean-Pierre), M. DUHAMEL Philippe, MENET Clément, PUYO Christian, ROUCAU Patrick (+ BOSOM Monique)

Le Secrétaire de séance,

Magali LARRANG

Fait à Vic en Bigorre, le 14 mars 2023

Le Président,

Frédéric RÉ